

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
14 juin 2023

PUBLIE LE : 21 JUIN 2023

Délibération n°230614-3 : Compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 JUIN 2023

PRESENTS

AIGREMONT	Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
LE VESINET	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour le compte administratif 11 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP) ayant transmis son compte de gestion 2022, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP), visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP).

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **21 JUIN 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **21 JUIN 2023**

Emma SADOUN
Secrétaire de séance

Pour **Extrait Conforme**

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Syndicat PISCINE Calcul des résultats 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	Réalisé	4 489 193,46
R002	Reporté	1 455 094,84
	RAR	0,00
	Sous Total	5 944 288,30
DEPENSES	Réalisé	4 019 278,72
D002	Reporté	0,00
	RAR	0,00
	Sous Total	4 019 278,72
RESULTAT		1 925 009,58

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	Réalisé	2 366 798,01
R001	Reporté	1 367 861,14
	RAR	80 125,00
	Sous Total	3 814 784,15
DEPENSES	Réalisé	4 936 608,18
D001	Reporté	0,00
	RAR	309 406,25
	Sous Total	5 246 014,43
RESULTAT		-1 431 230,28

Résultat Réel Global (A) 493 779,30
Résultat Hors Recettes à Réaliser (B) 723 060,55
Solde des Restes à Réaliser -229 281,25

Résultat d'Exécution de l'exercice (Clôture), hors Restes à Réaliser
A vérifier avec le compte de gestion


INVESTISSEMENT	-1 201 949,03	à inscrire au D001
FONCTIONNEMENT	1 925 009,58	
TOTAL	723 060,55	


Imputation minimum au compte 1068 obligatoire : oui 1 431 230,28

Montant inscrit au R1068 de la délibération d'affectation des résultats : 1 431 230,28 **R1068**

Calcul du montant à affecter en fonctionnement au compte 002 : 493 779,30 **R002**

Les RAR de la section de fonctionnement ne sont pas pris en compte dans l'affectation du résultat


 Le Comptable Public
 Line SAINT-VAL


 Service de Gestion Comptable
 12 Bd de la Paix
 78105
 de Saint-Germain-en-Laye

Page des signatures

04000 - SI GESTION PISCINE ST GERMAIN

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LOPEZ Amelie (1036880708-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES YVELINES, le 27/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SI GESTION PISCINE ST GERMAIN** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-VAL Line (1018311344-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 29/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **14/06/2023** par l'organe délibérant.

PERICARD ARNAUD (apericard-xt), Président

A SAINT GERMAIN EN LAYE, le 21/06/2023